

(A)

(N° 97.)

[1859]

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 26 FÉVRIER 1859.

Transfert au budget des dotations de 1859, d'un crédit de 250,000 francs ouvert, par la loi du 14 juin 1853, au budget des dotations de l'exercice 1853.

EXPOSÉ DES MOTIFS.

MESSIEURS,

Par la loi du 14 juin 1853, il a été alloué un crédit de 250,000 francs, pour frais de premier ameublement de l'habitation de Son Altesse royale Monseigneur le duc de Brabant.

Ce crédit n'a pas encore été dépensé, et le délai de 5 ans, dans lequel il pouvait être reporté d'un exercice sur un autre, est écoulé depuis 1858. — Je viens, en conséquence, vous présenter, Messieurs, un projet de loi destiné à en autoriser le report à l'exercice 1859.

Le Ministre des Finances,
FRÈRE-ORBAN.

PROJET DE LOI.A highly decorative, calligraphic signature of the name 'Leopold' in a black and white font.**ROI DES BELGES,**

Ab tous présents et à venir, salue :

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre Nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le crédit ouvert par la loi du 14 juin 1855 (*Moniteur du 15*) au budget des Dotations de l'exercice 1853, est transféré au même budget de l'exercice 1859, sous l'art. 3^{bis} et sous la rubrique :

« Frais de premier ameublement de l'habitation de
» S. A. R. le Duc de Brabant. »

Donné à Laeken, le 25 février 1859.

LEOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORRAN.